

# Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

## Déclaration du groupe de la CFDT

Le nombre très important d'amendements qu'a suscité cet avis lors de son examen en section montre bien que le PTCl génère des interrogations et des craintes importantes de la société civile car il touche aux normes et donc au quotidien des citoyens et il renvoie à des choix de société.

Parce qu'ils peuvent contribuer au développement économique et à la création d'emplois, la CFDT n'est pas opposée par principe aux accords commerciaux. Cette négociation, en outre porte sur des normes sociales et environnementales que nous défendons. Rejeter le traité d'emblée nous réduirait à rester spectateurs de la négociation, sans nous saisir de l'opportunité de développer ces normes. Pour autant, notre positionnement contre la fermeture des frontières mais exigeant la mise en place de régulations permettant le progrès social et environnemental, montre que nous ne sommes pas non plus naïfs vis à vis de négociations conduites dans un esprit très libéral.

Sur le contenu, il s'agit bien de préciser les conditions nécessaires à ce que le PTCl soit un accord gagnant/gagnant et à identifier les « lignes rouges » à ne pas franchir. L'avis les rappelle sans ambiguïté et enrichira la réflexion du gouvernement français qui porte les intérêts nationaux auprès de la Commission européenne et des Parlements (européen et nationaux) qui ratifieront le traité. La Cfdt appuie ainsi les exigences de cet avis :

- Un processus de négociation transparent et démocratique ;
- Le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective ;
- Le rejet des clauses combattant des dispositions sociales, de protection de la santé publique ou de l'environnement ;
- Le contrôle des systèmes d'arbitrage des différends investisseurs/États par des institutions judiciaires ;
- Le droit des pouvoirs publics d'organiser des services publics et des politiques de développement économique ;

- La possibilité d’inclure des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;
- Le choix de négocier par listes positives.

Le traité vise à la fois à créer des standards internationaux et à intégrer d’autres partenaires commerciaux. Une négociation Europe/États-Unis réussie aurait un effet d’intégration et de rééquilibrage majeur dans un monde qui penche de plus en plus vers l’Orient.

Le contenu du mandat de négociation de la Commission européenne, ses progrès depuis un an vers plus de transparence, les avancées – certes insuffisantes – quant aux mécanismes d’arbitrage investisseurs - États, les déclarations enfin de ses représentants, nous incitent donc non pas à un procès d’intention sur leur duplicité supposée, mais à un soutien vigilant sous trois conditions :

- Réaliser préalablement des études d’impact par secteur économique et par pays. C’est d’ailleurs le sens de l’avis d’initiative du Conseil économique et social européen ;
- Respecter les critères de transparence et l’exigence de débats démocratiques rappelés dans l’avis ;
- Respecter et développer nos normes sociales et environnementales.

Ces conditions imposent d’ailleurs que le CESE continue à suivre régulièrement le sujet.

Le groupe CFDT a voté l’avis.